

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19986

présenté par

Mme Biémouret, M. Vallaud, Mme Rabault, M. Juanico, M. Saulignac, M. Aviragnet,
Mme Bareigts, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas,
M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin,
Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires
Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,
Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 55

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.